



COMMISSION DEPARTEMENTALE DES COMPETITIONS MASCULINES JEUNES

SAISON 2025/2026 **PROCES VERBAL N° 02**

Réunion par voie électronique du : 01/08/2025

Président : M.Thierry Blondel

Membres de la commission présents : MM.Denis OLIVIER-Luc DUVAL

.....

INFORMATIONS AUX CLUBS

Nous rappelons aux clubs que pour toute communication ou demande d'information, ils doivent :

- Soit utiliser l'adresse électronique du district : district@dfsm.fff.fr
- Soit téléphoner au 0276528172

En aucun cas vous ne devez contacter directement un membre de la commission.

Merci d'indiquer la catégorie et la poule dans lesquelles évolue votre équipe

Appel des décisions : Les décisions de la Commission Départementale des Compétitions Masculines Jeunes peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée ceci **Dans un délai de 2 jours** à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée. Dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N.

Les dates et heures des rencontres sont fixées au calendrier, elles sont **IMPÉRATIVES**.

Aucune dérogation ne saurait être accordée, sauf circonstances exceptionnelles, seule la CDCMJ pourra accorder une dérogation, il sera possible d'avancer les dates des rencontres sur Foot club avec l'accord du club adverse

Il est demandé aux clubs de répondre le plus rapidement possible aux demandes de modification de matchs sur FOOT CLUB

Homologation des rencontres : Article 147, l'homologation des rencontres masculines jeunes est Prononcée par la CDCMJ, cette homologation est de droit le trentième jour à minuit, si aucune Instance la concernant n'est en cours et si aucune demande visant à ouvrir une procédure n'a été Envoyée avant cette date.

Le procès-verbal n°01 est adopté à l'unanimité par les membres présents

Courriel : district@dfsm.fff.fr

Téléphone : 02.76.52.81.72

Siège social 2 rue Bellanger 76190 Yvetot

Brassages U13

Vous pouvez inscrire sur Foot Clubs vos équipes **jusqu'au dimanche 17 août** en respectant le niveau attribué à vos équipes (niveau 1 à 4).

Pour les équipes inscrites au niveau 4, il n'y aura pas de brassage ; une liste des clubs sera mise en ligne et envoyée à tous les clubs afin de conclure entre vous des rencontres amicales.

Les inscriptions en D4 et uniquement en D4 (via Foot Clubs) sont possibles dès maintenant.

Date des Brassages :

- ° samedi 6 septembre 2025
- ° samedi 13 septembre 2025
- ° samedi 20 septembre 2025
- ° Horaires : début des rencontres : 14h

Brassages saison 2025 2026 :

Poules de 4 équipes donc 3 matchs de 20 minutes pour chaque équipe.

° Niveau 1 : 32 équipes (8 poules) pour 16 équipes qui participeront au championnat D1 et 16 équipes qui participeront au championnat D2.

° Niveau 2 : 40 équipes (10 poules) pour 18 équipes qui participeront au championnat D2 et 22 équipes qui participeront au championnat D3.

° Niveau 3 : 64 équipes (16 poules) pour 42 équipes qui participeront au championnat D3 et 22 équipes qui participeront au championnat D4..

° Niveau 4 Pas de brassage, rencontres amicales et la totalité des équipes évolueront en championnat D4.

° En cas d'égalité de points à l'issue des trois journées de brassage, les équipes seront départagées selon les critères suivants et dans cet ordre:

°1) Le quotient

°2) le rapport buts marqués sur buts encaissés.

°3) le nombre de buts marqués.

° Pour le brassage du 6 septembre 2025 « uniquement » :

Il y aura la possibilité de faire jouer un joueur avec une licence en cours de validation (elle apparaît en bleu sur foot clubs).

° Arbitrage par les jeunes à la touche et par les dirigeants ou les arbitres au centre.

° Chaque journée de brassage Niveau 1 sera sous la responsabilité d'un Cadre Technique ou d'un membre de commission du DFSM qui vérifiera la feuille du plateau ainsi que les feuilles de «défis jongleries» et il les ramènera pour les déposer au district.

° Aucun plateau ne pourra débiter sans que tous les joueurs soient inscrits sur la feuille du dit plateau.

° Le premier tour pitch U13G pourra se dérouler le 27 septembre 2025.

° Défi Jongleries

Il y a lieu avant chaque tour de brassage niveau 1 (addition des 8 meilleurs scores de chaque équipe à chaque tour) ce qui permettra de départager les équipes classées 3èmes des groupes de D1 pour l'accession en R2.

Un document précisant le défi vous sera transmis.

Tableau récapitulatif des équipes U13 du DFSM.

Nom du Club	Numéro d'affiliation	Nombre d'équipe	Niv 1	Niv 2	Niv 3	Niv 4	FILLES
FC Rouen	500037	1	1				
HAVRE ATHLETIC CLUB (HAC)	500052	1				1	NIV 4
FC Dieppe	500065	1		1			
SAINT AUBIN FOOTBALL CLUB	500185	4	1		1	2	
OLYMPIQUE PAVILLAIS	500223	4	1	1		2	
STADE DE GRAND QUEVILLY	500248	2			1	1	
UNION SPORTIVE FOOTBALL FECAMP	500252	2		1	1		
FC BARENTINOIS	500271	2		1		1	
CMS OISSEL	500286	3		1		2	
FC SER	500307	3	1	1		1	
SAINT ROMAIN ATHLETIC CLUB	500326	2		1	1		
AS MONTIVILLIERS	500328	2		1		1	
US DOUDEVILLAISE	500356	3	1		1	1	
OLYMPIQUE DARNETAL FOOTBALL	500390	2			1	1	
CANT FOOTBALL CLUB	500445	2		1		1	
AL DEVILLE MAROMME	500459	2	1	1			
US ST THOMAS LE HAVRE	500510	2			1	1	
AS FAUVILLE	500544	3		1	1	1	
FC OFFRANVILLAIS	501390	4	1	1		2	
AJ CAULLE BOSC LE HARD	501409	1			1		
UNION FONTENAISE DE FOOTBALL	501418	1			1		
FC NEUFCHATEL	501422	2		1	1		
LE HAVRE SPORT FOOTBALL	501443	2			1	1	
CA LONGUEVILLAIS	501448	3		1	1	1	
STADE SOTTEVILLE CC	501452	4	1	1		2	
AS GOURNAY EN BRAY	501457	2		1		1	
SC FRILEUSE	501466	2	1	1			
US EPOUVILLE	501473	3	1		1	1	
CAUDEBEC ST PIERRE FC	501482	3		1	1	1	
US GODERVILLAISE	501495	2			1	1	
US ST MACLOU LA BRIERE	501499	1			1		
CS CANTELEU	501513	1		1			
ES AUMALOISE	501520	1			1		
YVETOT AC	501522	5	1	1		3	
US DES FALAISES	501528	2		1		1	
US LILLEBONNAISE	501532	4	1		1	2	
CS GRAVENCHON	501576	3	1		1	1	
SC PETIT COURONNE	501604	2		1		1	

Courriel : district@dfsm.fff.fr
 Téléphone : 02.76.52.81.72
 Siège social 2 rue Bellanger 76190 Yvetot

ASM ST ADRESSE BUT	501632	2		1		1	
US BACQUEVILLE-PIERREVILLE	501682	1				1	
FC GRUCHET LE VALASSE	501715	1			1		
AS PETIVILLE	501739	1			1		
GALLIA CLUB OLYMPIQUE BIHORELLAIS	501742	3	1		1	1	
YERVILLE FOOTBALL CLUB	501819	1			1		
SOLIDARITE S GOURNAY	508718	2		1	1		
US LUNERAYSIENNE	509621	3	1			2	
CLUB OLYMPIQUE DE CLEON	512604	2	1		1		
US LONDINIERES	513604	1			1		
MJC GRIEU	513912	3	1		1	1	
ESMGO FOOTBALL	513961	3	1		1	1	
A.S.LONDAISE	514240	1			1		
GRAND QUEVILLY FC	514839	4	1	1		2	
US HERICOURT EN CAUX	518803	1			1		
ETOILE SPORTIVE YPREVILLAISE	518804	1				1	
AS LANQUETOT	518805	1				1	
MONT SAINT AIGNAN FC	519745	3	1	1		1	
ISNEAUVILLE FC	520201	3			1	2	
HAVRE CAUCRIAUVILLE SPORT	520307	4	1	1		2	
GAINNEVILLE .A.C	520631	1				1	
AS LA BOUILLE MOULINEAUX	521209	1				1	
FUSC BOIS GUILLAUME	521379	4	1	1		2	
SC OCTEVILLE SUR MER	521692	4	1		1	2	
NEUVILLE AC	523856	1			1		
CS MUNICIPAUX LE HAVRE	524299	3	1	1		1	
FC BOOS	524307	1			1		
AS MADRILLET CHÂTEAU BLANC	524765	4	1			3	
ESI SAINT ANTOINE LA FORET	525165	1				1	
ENTENTE SPORTIVE MONTIGNY-VAUPALIERE	525373	1			1		
SAFRAN NACELLES NORMANDIE SPORT	526037	1				1	
AS MESNIEROISE	528961	1			1		
US GRAMMONT	529141	3	1		1	1	
FC LOUVETOT	529809	1			1		
ES MONT GAILLARD	529155	2	1		1		
UNION SPORTIVE GREGEOISE	530661	1				1	
AS ST PIERRE DE VARENGEVILLE	530662	1				1	
ES JANVALAISE	531035	1				1	
Qrm	531562	2	1		1		NIV 3
FC BIVILLE LA BAIGNARDE	535732	1				1	
RACING CLUN PORT DU HAVRE	542429	3		1	1	1	
AS CANTON D ARGUEIL	542524	1				1	
USMEF	544076	3	1		1	1	
ASL RAMPONNEAU	544744	1				1	

ES PLATEAU FOUCAR REALCAMP	544812	1			1		
ASSOCIATION ROUENNAISE DE FOOTBALL	545150	1				1	
ESPC ST GILLES ETAINHUS	546323	2			1	1	
ROGERVILLE FC	546456	1				1	
US PRESQU'ILE	546932	1				1	
PLATEAU DE QUINCAMPOIS FC	547499	2			1	1	
FC VIEUX-MANOIR	549399	1				1	
A.S. SASSETOT THEROULDEVILLE	549404	2			1	1	
FOOTBALL DE LA BOUCLE DE SEINE	549964	2			1	1	
ENTENTE VIENNE ET SAANE	550050	1				1	
ACBE FORGES LES EAUX	552245	1		1			
FC LE TRAIT-DUCLAIR	553038	2			1	1	
FOOTBALL CLUB DE NORD OUEST	553052	2				2	
ROUEN SAPINS FC	553985	2		1		1	
GRAND COURONNE FOOTBALL CLUB	554167	2			1	1	
FCBSL	554168	1			1		
GROUPEMENT SPORTIF ST AUBIN-VIGOR	560401	3		1	1	1	
FOOTBALL ACADEMIE CAUX MARINE	561013	1				1	
OLYMPIA CAUX FOOTBALL	561080	4		1	1	2	
LE HAVRE FOOTBALL CLUB 2012	563543	3		1	1	1	NIV 4
US DE BOLBEC	563635	2		1		1	
GRPT SPORTIF US CRIEL EU FC	564173	2			1	1	
GROUPEMENT MOULIN ECALLE	564174	3	1		1	1	
ASSOCIATION SPORTINE COTE D ALBATRE	564471	1				1	
SAINT MAURICE FOOTBALL CLUB HOUPEVILLE MALAUNAY	564849	2		1		1	
FALAISE DU TALOU FOOTBALL CLUB	564971	3	1		1	1	
ECOLE DE FOOTBALL ELBEUF	580936	2		1	1		
FOOTBALL CLUB DE LA VARENNE	581291	1				1	
ENTENTE MOTTEVILLE CROIX MARE	581682	3		1	1	1	
RACING CLUB HAVRAIS	581808	2			1	1	
OH TREFILERIE-NEIGES	582220	3	1		1	1	
UNION SPORTIVE DES VALLEES	590 238	1				1	
AS CRIQUEBEUF FOOTBALL	590373	1			1		
FC FREVILLE BOUVILLE	590569	2		1		1	
C.A CHEMINOTS STEPHANAIS	653711	2			1	1	
ASSO FOOTBALL ACADEMIE	864442	1			1		

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser aux techniciens du DFSM.

Le Président de la séance

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Bl' with a horizontal line extending to the right.

M. THIERRY BLONDEL

Le Secrétaire de la séance

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'DO' with a horizontal line extending to the left and a long diagonal line extending upwards and to the right.

M. DENIS OLIVIER